

LÉGATION DE SUISSE

Stockholm

V.B.L.

Stockholm, le 31 mai 1941.

M. Zurlinden.Confidentiel.

M. en papier.
Monsieur le Ministre,

Il m'a été demandé au ministère des affaires étrangères si j'avais connaissance de ce que, du côté suisse, l'intention pourrait exister de prendre quelque décision au sujet de la participation ultérieure de la Suisse à la Société des Nations. J'ai répondu que je ne possédais aucune information à ce sujet, mais offert de me renseigner auprès de vous.

Ici, on semble enclin, bien qu'aucune décision n'ait été prise, à considérer la Société des Nations en quelque sorte comme éteinte, son Pacte ne trouvant plus d'application. J'ai de la peine à me rallier à une telle manière de voir. Je pense plutôt que la Société est toujours juridiquement existante, mais que son activité est actuellement suspendue. La nécessité de la réformer profondément, le moment venu, ne comporte pas nécessairement une nouvelle création. Son idée fondamentale et son but essentiel de la sécurité collective n'a pas cessé d'être juste et logique parce que le monde n'a pas su la réaliser une première fois.

J'attends avec intérêt les éclaircissements qu'il vous sera possible de me donner et je vous en remercie d'avance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "L. Zurlinden".

A la Division des Affaires étrangères,

B e r n e .

